

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
193<sup>e</sup> année  
23 novembre 2017  
n° 40 / 7753<sup>e</sup>  
pages 2297 à 2360



## ÉDITORIAL

2297 *Affaire Weinstein et autres: relisons Martial d'Auvergne!*, Rémy Cabrillac

## IN MEMORIAM

2309 Georges Bonet (1940-2017), Frédéric Pollaud-Dulian et Camille Maréchal

## POINT DE VUE

2310 *Ordre public successoral et réserve héréditaire: réflexions sur les notions de précarité économique et de besoin*, Hugues Fulchiron

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:**
- 2321 · Troisième chambre civile, *Anne-Lise Collomp et Anne-Laure Méano*  
2328 Chambre commerciale, *Anne-Claire Le Bras, Françoise Jollec, Thierry Gauthier, Stéphanie Barbot et Sylvie Tréard*  
2335 **Panorama:** Sociétés et groupements, *Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau*  
2348 **Notes:** L'insuffisance de la faute qualifiée du transporteur pour la mise à l'écart de la limitation de réparation sous CMR: exigence d'une causalité démontrée, *note sous Com. 13 sept. 2017, Nicolas Balat*  
2353 Rejet, par la Cour de cassation, d'un droit dur « protocolaire », *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 oct. 2017, Corinne Bléry*  
2357 Quel est le tribunal compétent pour connaître d'une action en responsabilité pour concurrence déloyale contre le cessionnaire d'une branche d'activité?, *note sous CJUE 9 nov. 2017, Jean-Luc Vallens*

## ENTRETIEN

2360 *Amane Gogorza - Rohingyas en Birmanie: quel rôle pour le droit pénal international?*

DALLOZ

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2017

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine de la fibre: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFCE™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Rémy Cabrillac

2297 Affaire Weinstein et autres:  
relisons Martial d'Auvergne!

## ACTUALITÉS

2300

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (mise en garde):  
prêt inadapté aux capacités financières  
de l'emprunteur, *Com. 15 nov. 2017*

Cautionnement (mention manuscrite):  
licéité d'engagement à durée indéterminée,  
*Com. 15 nov. 2017*

#### Contrat d'affaires

Accident maritime (limitation  
de responsabilité): condition d'opposabilité  
par l'assureur, *Civ. 1<sup>re</sup>, 8 nov. 2017*

#### Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (filiale d'un groupe):  
appréciation de l'état de cessation  
des paiements, *Com. 15 nov. 2017*

#### Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (renouvellement):  
action en rétractation, *Civ. 3<sup>e</sup>, 9 nov. 2017*

#### Presse et communication

Liberté d'expression (abus): réparation  
en cas d'atteinte à la présomption  
d'innocence, *Civ. 1<sup>re</sup>, 8 nov. 2017*

#### Procédure pénale

Preuve (moyen illicite): enregistrement  
de conversations privées remis à la police,  
*Cass., ass. plén., 10 nov. 2017*

Juge de l'application des peines  
(saisine d'office): constitutionnalité sous  
réserve du régime, *Cons. const., 10 nov. 2017*

Bien placé sous main de justice:

recours contre une ordonnance  
de refus de restitution, *Crim. 8 nov. 2017*

Appel (parole en dernier): personne  
redevable pécuniairement d'une amende,  
*Crim. 7 nov. 2017*

2302

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Divorce (conflit de juridictions):  
critère de la résidence habituelle de l'époux,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 15 nov. 2017*

2302

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail d'habitation (HLM): prescription  
de l'action en répétition des charges,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 9 nov. 2017*

#### Construction-Urbanisme

Démolition (construction avec permis):  
constitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 10 nov. 2017*

2303

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Saisie pénale (bien immobilier):  
libre disposition en cas d'interposition  
de société, *Crim. 8 nov. 2017*

2306

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Accès aux documents administratifs:  
participants et intervenants à des formations  
de l'ENM, *CE, 10<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> ch. réun., 8 nov. 2017*

Salle de spectacle (mise à disposition):  
pouvoir de police et liberté d'expression,  
*CE 13 nov. 2017*

#### Fiscalité

Impôt de solidarité sur la fortune (réduction):  
augmentations de capital éligibles,  
*Com. 8 nov. 2017*

2308

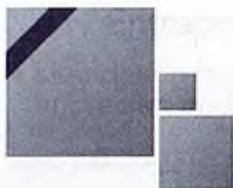
### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Occupation du domicile à des fins  
professionnelles: indemnisation  
de visiteurs médicaux, *Soc. 8 nov. 2017*

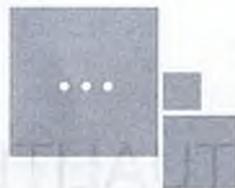
#### Sécurité sociale

Garanties collectives (liquidation judiciaire):  
condition de maintien aux anciens salariés,  
*Cass., avis, 6 nov. 2017*



## IN MEMORIAM

2309 Georges Bonet  
(1940-2017)  
par Frédéric Pollaud-Dulian  
et Camille Maréchal



## POINT DE VUE

2310 Ordre public successoral et réserve héréditaire :  
réflexions sur les notions de précarité économique  
et de besoin  
par Hugues Fulchiron



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

2312 Réflexions sur la décision de clôture pour motif  
d'irrecevabilité prononcée par les commissions  
de surendettement  
par Catherine Sévely-Fournié

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2321 Troisième chambre civile  
par Anne-Lise Collomp et Anne-Laure Méano

2328 Chambre commerciale  
par Anne-Claire Le Bras, Françoise Jollec,  
Thierry Gauthier, Stéphanie Barbot et Sylvie Tréard

### NOTES

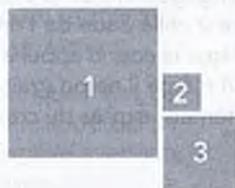
2348 L'insuffisance de la faute qualifiée du transporteur  
pour la mise à l'écart de la limitation de réparation  
sous CMR : exigence d'une causalité démontrée,  
*note sous Com. 13 sept. 2017*  
par Nicolas Balat

2353 Rejet, par la Cour de cassation, d'un droit dur  
« protocolaire », *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 19 oct. 2017*  
par Corinne Bléry

2357 Quel est le tribunal compétent pour connaître  
d'une action en responsabilité pour concurrence  
déloyale contre le cessionnaire d'une branche  
d'activité?, *note sous CJUE 9 nov. 2017*  
par Jean-Luc Vallens

### PANORAMA

2335 Sociétés et groupements  
*septembre 2016 - septembre 2017*  
par Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau



## ENTRETIEN

2360 Amane Gogorza - Rohingyas en Birmanie :  
quel rôle pour le droit pénal international ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou de vos identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**